



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu analytique Séance du jeudi 28 janvier 2021 en visioconférence

(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa II, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)

Publication et affichage en date du 4 février 2021.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Appel : 34 présents. François-Henri REYNAUD et Mireille GUEZENEC ont donné pouvoir respectivement à Diane DOMAS et à Éric BERDOATI.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 27 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (1 décision)

- Modification n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre, de conception, d'exécution et de réception pour l'aménagement d'un local associatif au 3 bis rue Joséphine.

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (16 décisions)

- Diagnostic technique de la piscine des Tourneroches
- Modification 2 au lot 1 de l'accord-cadre pour la vérification, l'entretien et la réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux
- Modification n°1 de l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts
- Prestation de suivi photo en temps réel du projet de construction du Marché des Avelines
- Mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental Emile Verhaeren au profit de la Ville
- Location d'un mini bus urbain sans chauffeur pour assurer le service du Clodoald (2 décisions)
- Location longue durée d'un véhicule léger
- Maintenance pour l'infrastructure des serveurs informatiques de la Ville et pour les serveurs digitaux cinéma (2 décisions)
- Maintenance de divers logiciels : Finances, billetterie du cinéma des Trois Pierrots, recensement militaire, procès-verbaux et forfaits post-stationnement, système de reprographie (5 décisions)
- Achat de vêtements et équipements de travail pour les métiers de la sécurité

Affaires juridiques et domaniales (4 décisions)

- Mise à disposition et location de la salle du Grand Livre à diverses associations (2 décisions)
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions)

Finances (4 décisions)

- Fixation des tarifs municipaux 2021 : Cinéma, Opéra live et théâtre aux trois Pierrots, visites- conférences et visites-ateliers au Musée des Avelines, prêts de la Médiathèque, location des salles municipales, participation familiale pour les établissements municipaux de Petite enfance, la restauration collective, scolaire et périscolaire, les séjours de vacances et les classes de découverte, les concessions et inhumations au cimetière communal, entrées à la piscine, location des tennis, des gymnases et du boulodrome, l'occupation du domaine public, la gestion des marchés d'approvisionnement, la publicité dans le magazine municipal, la reproduction de documents administratifs
- Demandes de subventions : 1) L'Etat, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la désimperméabilisation des sols et la végétalisation du nouveau marché des Avelines ; 2) l'Etat et la Métropole du Grand Paris pour les travaux de rénovation thermique et énergétique des établissements scolaires de la ville de Saint-Cloud (2 décisions)
- Réalisation d'un emprunt de 3 000 000 d'€ auprès du Crédit agricole

Urbanisme (2 décisions)

- Droit de préemption urbain pour un garage situé dans les bureaux de la Colline
- Déclaration préalable pour le projet d'installation de groupes extérieurs de climatisation pour le refroidissement des locaux informatiques de la mairie



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons examiner le rapport d'orientation budgétaire. Cet examen intervient dans une période singulière, celle de la crise sanitaire que nous subissons depuis presque une année. Nous l'avons dit et redit, cette crise sanitaire bouleverse notre quotidien, nos habitudes, nos comportements, nos relations sociales, en un mot notre vie quotidienne. L'incidence sur le budget de notre commune est évident et nous allons le constater dès la présentation que notre collègue Nicolas Porteix va nous faire dans quelques instants.

Mais cette crise que nous traversons aujourd'hui aura inéluctablement une fin. Dans quel délai, nous ne le savons pas encore, mais une issue est certaine. Notre capacité à vacciner rapidement le plus grand nombre est l'enjeu fondamental de sortie de crise. La difficulté à disposer de vaccins en nombre suffisant est une réalité et cette vérité ne nous rassure pas. Nous venons de l'apprendre ce soir, dans plusieurs régions de France dont l'Île-de-France, la campagne de vaccination est purement et simplement suspendue faute de doses de vaccins. Certes, la crise est grave mais nous en sortirons et il nous faudra probablement réinventer les relations sociales qui auront été fortement impactées par la pandémie.

Malgré tout cela, je voudrais interpeler les Clodoaldiens qui nous regardent sur un tout autre sujet : celui de l'avenir de nos collectivités locales et principalement de nos communes. En effet, en 2021 la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des Français est une réalité. Cette décision qu'est la suppression totale de la taxe d'habitation est une double erreur historique : erreur démocratique et erreur envers la libre administration des collectivités locales.

Pourquoi une erreur démocratique ? Pour la simple et bonne raison qu'en supprimant la taxe d'habitation pour tous les Français, vous mettez en place un système de fracture sociale. Je m'explique : à Saint-Cloud 46,4% des habitants sont locataires de leur logement et donc 53,6% sont propriétaires. Avec la suppression de la taxe d'habitation, vous créez deux niveaux d'habitants : le locataire qui ne contribue plus au budget et donc au fonctionnement de la commune et le propriétaire qui continue à financer le fonctionnement de la commune en payant sa taxe foncière. Cette dichotomie sciemment organisée porte un coup très grave à l'unité nationale dont nous avons pourtant tant besoin. Mes chers collègues, le sentiment d'appartenance à une nation ou à une commune est un ensemble de facteurs complexes et fragiles. Il se construit autour d'une histoire commune, autour de valeurs communes, autour d'un projet commun et aussi par la contribution à l'aventure collective par le financement des politiques publiques porteuses et constitutives de l'intérêt général. Avec la suppression de la taxe d'habitation dès cette année, vous avez des Clodoaldiens qui contribuent au financement du budget municipal et des services publics afférents et ceux qui ne financent plus rien. Cette situation est extrêmement dangereuse pour le bon fonctionnement démocratique de nos institutions et nous ne tarderons pas malheureusement à en voir les dommages. Je suis contre ce principe de différenciation. Au contraire, il faut que chacun contribue à due proportion de ses facultés respectives au fonctionnement de sa collectivité et de l'Etat. Cette décision est grave et ceux qui l'ont validée devront en rendre compte.

Mais ce n'est pas tout, cette décision met également en péril le principe de libre administration des collectivités. Principe pourtant garanti par l'article 72 de la Constitution. La taxe d'habitation est une recette de fonctionnement indispensable à la construction du budget municipal. La supprimer et la remplacer par une dotation, dont l'Etat s'exonérera à plus ou moins long terme comme il le fait honteusement avec la dotation globale de fonctionnement, représente ni plus ni moins la mise sous tutelle des collectivités. Chaque Maire disposait de la liberté de voter le taux de la taxe d'habitation. Cette réalité



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

permettait à tous d'évaluer la gestion par l'équipe de la majorité municipale du budget de la commune. A Saint-Cloud le taux communal de la taxe d'habitation n'a pas augmenté depuis 2012. Cette réalité est le fruit d'une gestion rigoureuse et précise des deniers publics. Voter le taux permettait de financer les projets, les services publics. Percevoir une dotation est infantilisant et dédouane tout Maire de sa responsabilité de gestion. Alors que la crise sanitaire que nous vivons a démontré une nouvelle fois le besoin de proximité et de subsidiarité, voilà qu'on retire tout pouvoir aux Maires de France. Quel contresens historique !

Sur le plan strictement financier c'est tout aussi irresponsable. Mes Chers Collègues, le produit national de la taxe d'habitation est de 22 milliards d'euros. Alors que l'Etat est exsangue financièrement et totalement impécunieux, il s'oblige à financer une nouvelle dépense de 22 milliards chaque année. Pour un Etat dont le déficit budgétaire est structurel depuis 1976 et dont la dette publique avoisine les 2 640 milliards d'euros, reconnaissez, mes chers Collègues que la manœuvre est pour le moins hasardeuse.

Il existait une réforme audacieuse et porteuse de sens pour la taxe d'habitation dont les bases n'ont effectivement pas été révisées depuis 1970. Cette réforme consistait tout simplement à réviser les bases d'imposition et à appliquer la base ainsi révisée dès le changement d'occupant du bien. Tant que la personne ou la famille occupe le bien, aucun changement de la taxe et donc aucune mauvaise surprise. Le taux de rotation annuel étant en 2018 dans le locatif privé de 31,6%, l'application de la réforme aurait pu se généraliser rapidement sur l'ensemble du territoire national.

Voilà une réforme courageuse et moderne. L'alternance permettra peut-être de rétablir la situation.

Tout ceci démontre qu'il faut, plus que jamais, être à l'écoute des élus locaux. Nous vivons dans un pays décentralisé respectant les spécificités de nos régions, de nos départements, et de nos communes. C'est une chance pour notre pays et pour nous tous. Plus de 70% de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales. Elles sont le moteur de l'investissement dans notre pays. L'investissement c'est l'avenir. Quel avenir préparons-nous avec la mise sous tutelle de nos collectivités ? Je n'ose y penser, mais je garde espoir.

Car comme le disait Honoré de Balzac : « L'espoir est une mémoire qui désire ». Alors mes chers Collègues, continuons à espérer et à désirer ! »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Ségolène de LARMINAT.....Première Adjointe au Maire, Culture et Patrimoine

■ **Les Trois Pierrots** : - L'équipement est fermé depuis le 30 octobre et il n'y a aucune visibilité quant à une date de réouverture. Le personnel communique avec les spectateurs au moyen des réseaux sociaux et de la newsletter. Des reports de spectacles programmés depuis le mois de novembre (déjà 12 reports) et les remboursements des spectateurs sont prévus. Le centre culturel a accueilli les répétitions du départ de tournée et la générale sans public de la pièce "Marie des poules", récompensée par deux Molière l'an dernier. Le projet est d'organiser à l'automne une représentation pour les Clodoaldiens ainsi qu'une répétition, une générale pour des groupes scolaires ou étudiants.

■ **La Médiathèque** : Elle est assimilée à une librairie dans les règles sanitaires et les usagers sont reconnaissants de pouvoir profiter d'un lieu culturel ouvert. L'établissement ne peut cependant pas organiser des événements. La participation à la Nuit de la Lecture en janvier a été annulée et les animations prévues pour «La Science se Livre» le 13 février sont reportées. Si l'on rapporte les prêts de 2020 au nombre de jours d'ouverture, ils ont plutôt augmenté par rapport à l'année précédente.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

■ **Le Musée des Avelines** : - L'équipement est fermé depuis le 30 octobre. L'exposition « la princesse Palatine » vit au moyen des réseaux sociaux et dans les classes des écoles primaires. Un projet pédagogique a été développé avec la section Langue et Cultures étrangères Allemand du collègue Gounod. Des classes de 4ème et 3ème ont découvert l'exposition à distance ; ils ont pu aborder la technique du commentaire d'œuvre et réaliseront des dialogues franco-allemands autour de l'exposition qui seront enregistrés (la Princesse Palatine était allemande). La captation vidéo de deux concerts qui devaient avoir lieu en janvier est en cours d'élaboration, en lien avec l'association Les Amis du musée ; un podcast présentant une lecture de lettres choisies de la Princesse, en partenariat avec les Trois Pierrots, est également prévu. Toutes ces animations seront bientôt en ligne sur le site internet du Musée. - La boutique continue d'être accessible à distance et le retrait des commandes est possible sur rendez-vous.

■ **Le Conservatoire** : Comme tous les conservatoires, celui de Saint-Cloud fait face à la double injonction de sécurité sanitaire et de liberté d'enseignement. Dans ce cadre, la musique joue encore un rôle non négligeable d'apaisement puisque les élèves sont accueillis à nouveau dans des conditions très réglementées.

■ **L'Ecla** : Depuis lundi 4 janvier, les cours ont pu reprendre en présentiel pour les mineurs, mais l'instauration du couvre-feu à 18h limite les capacités d'accueil. Les cours adultes ont toujours lieu en distanciel lorsque cela est possible, les activités d'arts plastiques et d'artisanat étant pour le moment suspendues.

■ **Le Carré** : Il est resté ouvert pour des activités autorisées: le don du sang, les assemblées générales de copropriétés ou d'associations et les activités de l'Ecla.

■ **Salles municipales** : Elles restent fermées aux activités associatives et aux locations par des particuliers.

En conclusion, Ségolène de LARMINAT tient à féliciter toutes les équipes des établissements culturels et associatifs de la Ville qui font preuve d'une capacité d'adaptation impressionnante face à une réglementation sanitaire en évolution permanente. Le Musée des Avelines et les Trois Pierrots seront rouverts aussitôt que l'autorisation en sera donnée, avec le respect des protocoles sanitaires stricts pour la sécurité de chacun. La Culture souffre encore, et de plus en plus, avec une situation qui dure et est dramatique pour tous ceux qui travaillent dans ce secteur, mais aussi pour la société française. Elle forme le vœu que 2021 soit l'année d'un renouveau culturel à Saint-Cloud et ailleurs ; elle adresse ses meilleurs vœux aux Clodoaldiens.

Jean-Christophe PIERSON.....Adjoint au Maire, Solidarité, logement, action sociale et santé

1) Santé

■ **La campagne de vaccination contre le COVID 19** : A Saint Cloud, la première phase de vaccination a débuté le 7 janvier pour les personnes âgées résidant en EPHAD et le 11 janvier pour les professionnels de santé et du médico-social de + de 50 ans. Elle a été assurée par le Centre Hospitalier des Quatre Villes. Le gouvernement a décidé de prioriser les + de 75 ans pour le grand public et la campagne a démarré le 18 janvier. La Préfecture a adressé vendredi 8 janvier aux 36 communes du département un cahier des charges pour l'ouverture d'un centre de vaccination, si elles le souhaitent, avec un délai de réponse fixé au 12 janvier midi. Ce même jour, Saint-Cloud a répondu positivement mais n'a pas été retenue dans le choix des 12 villes réparties du nord au sud du département pour une ouverture au 18 janvier. La municipalité a maintenu néanmoins sa candidature auprès du Préfet en précisant tout le dispositif préparé. Mais les difficultés d'approvisionnement du vaccin repoussent à ce jour l'ouverture d'une deuxième vague de centres dans notre département. A **Xavier BRUNSCHVIG** qui s'interroge sur les critères retenus par le Préfet dans son choix des douze villes, **Jean-Christophe PIERSON** répond que la taille de la commune n'a pas été un critère déterminant. Il y a une logique territoriale pour mailler l'ensemble du département. Le 14 janvier, le Maire et Jean-Christophe PIERSON ont adressé un courrier cosigné aux 2466 seniors de + de 75 ans leur expliquant la situation et leur donnant les coordonnées des deux centres les plus proches (Suresnes et Garches) ainsi que les modalités de prise de rendez-vous. De plus, il leur a été annoncé l'ouverture à Saint-Cloud d'une plateforme téléphone dédiée à la vaccination, opérationnelle dès le 15 janvier avec trois opérateurs qui répondent dans des délais raisonnables à toutes les interrogations des seniors. Le Centre de vaccination de Saint-Cloud, avec des professionnels et des référents, est prêt à fonctionner au Carré, dans l'attente



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

de la décision du Préfet. L'Agence régionale de santé (l'ARS) a informé ce jour que la vaccination des résidents des deux résidences autonomie « Les Heures Claires » et « Les Jours Heureux » n'était pas encore possible sur site, faute de vaccin suffisant ; il est ainsi conseillé aux personnes intéressées de prendre rendez-vous dans un centre existant. **Jean-Christophe PIERSON** précise à **Xavier BRUNSCHVIG** que la Ville travaille sur un système d'accompagnement des seniors. Il est conseillé à ceux qui ne peuvent pas se déplacer de rester à domicile où ils ne pourront pas être vaccinés dans l'immédiat, le vaccin actuel n'étant pas facilement transportable. **Éric BERDOATI** précise que le département des Hauts-de-Seine met en place un système de transport gratuit, sous certaines conditions, pour permettre d'accompagner les seniors.

■ **Violences faites aux femmes** : C'est un sujet qui nécessite une très grande attention, une grande vigilance notamment suite aux deux confinements. La municipalité, s'appuyant sur un des thèmes de sa campagne des municipales, travaille depuis janvier 2021 en partenariat avec l'association **Flora Tristan** ; cette structure forme et sensibilise le personnel du CCAS, du Logement et de l'équipe d'animation de l'Espace des Coteaux afin que chacun soit attentif aux signaux faibles pouvant indiquer une situation de violence et sache comment écouter, accueillir et orienter ces femmes.

2) Logement social

■ **Attributions de logements pilotées par la ville sur l'année 2020** : 61 vacances de logement ont été enregistrées : - 37 attributions du contingent Ville, 6 mises à disposition des bailleurs (PLI/PEX), 18 du contingent préfecture mal logés, dont 3 correspondent à la livraison de la rénovation du 2 rue Dailly d'ICF la Sablière. - Un immeuble de 88 logements a été livré 3 rue des Pâtures ; il est constitué de 26 logements aidés (13 PLUS, 3 PLAI et 10 PLS), avec un droit de réservation de la ville sur 6 logements (2T1, 1T2, 1T3, 2 T4).

■ **Analyse des Besoins Sociaux** : Le diagnostic est lancé en ce mois de janvier et la réunion de diagnostic de territoire, aura lieu mercredi 17 mars. Lorsque l'intégralité du process sera achevée, à la fin du premier semestre, une restitution sera faite ensuite au Conseil municipal.

Brigitte PINAULDT.....Adjointe au Maire, Ville durable

■ **Projet Valo Mégot** : Proposé au 1^{er} budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de France, Il s'agit de collecter et de valoriser des mégots. Le démarrage de la collecte des 27 cendriers installés dans Saint-Cloud débutera lundi 1er mars 2021 et sera associé à une campagne de sensibilisation à la pollution des mégots jetés sur la voie publique. Manon DESVEAUX, Clodoaldienne scénariste, dessinatrice pour le cinéma d'animation, contribuera à ce projet en illustrant cette campagne chaque mois, de mars à juin, dans Saint-Cloud magazine, par une page de bande dessinée.

■ **Caméra thermique** : Le prêt a repris en janvier. La période de froid est propice à son utilisation par les Clodoaldiens.

■ **Permanence de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)** : Un expert en maîtrise de l'énergie recevra gratuitement les Clodoaldiens les premiers vendredis de chaque mois à l'Hôtel de Ville, de 13h45 à 17h45, sur rendez-vous, à partir du 4 février 2021. Ce service s'adresse aux particuliers, aux copropriétés et aux entreprises qui souhaitent améliorer leur confort, mais surtout réduire leurs factures ou revaloriser leur bien.

■ **La ligue de Protection des oiseaux (LPO)** : Cette association et le Musée d'Histoire Naturelle invitent à participer au week-end national de comptage des oiseaux hivernants des jardins, organisé les 30 et 31 janvier 2021. Les observations collectées permettront d'identifier les espèces venues passer l'hiver en France. Toute personne qui souhaite se joindre à cette opération doit choisir un des deux jours d'observation et un créneau d'une heure. Un parc public peut tout à fait servir de lieu d'observation. Il conviendra de comptabiliser et de noter tous les oiseaux aperçus. Des fiches - dont une notice d'aide pour le comptage - sont disponibles sur le site de l'Observatoire des oiseaux des jardins : oiseauxdesjardins.fr, site sur lequel les données recueillies devront être retransmises.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Jacques GRUBER Adjoint au Maire, Education

■ **La situation sanitaire dans les écoles de la Ville :** La municipalité a déploré des cas de Covid à l'école maternelle de Montretout, dont plusieurs enfants et des enseignants. Des dispositions ont été prises en relation avec l'inspection de l'éducation nationale et l'ARS. La situation de pandémie rend difficiles la présence continue des enseignants et l'affectation de remplaçants par l'Education nationale. **Le Maire a adressé un courrier à la direction académique pour lui faire part de la situation tendue, notamment pour une classe du groupe scolaire de la Fouilleuse.**

■ **Restauration scolaire en période de COVID:** Depuis lundi 18 janvier et le renforcement des mesures sanitaires, la municipalité est encore plus vigilante sur les conditions d'organisation de la restauration scolaire. Une place est assignée à chaque élève d'école élémentaire de sorte qu'il ne puisse être potentiel cas contact qu'avec au maximum 3 enfants identifiés lorsqu'ils sont sans masque. Pour permettre au mieux cette organisation, **les horaires de la pause méridienne ont été décalés ; ils, débutent entre 11h30 et 12h.** Lorsque l'espace le permet, les enfants déjeunent en quinconce ce qui induit l'absence de cas contact. Enfin, depuis jeudi 21 janvier, une petite salle de restauration à l'école élémentaire Coteaux, qui posait des difficultés d'aération, n'est plus utilisée.

■ **Séjours de vacances de février annulés :** Le décret ministériel du 29 octobre, stipulant la suspension des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, est toujours applicable. Il en résulte **l'annulation des trois séjours prévus par la Ville pendant les vacances d'hiver.** C'est d'autant plus regrettable que la municipalité avait proposé une offre de qualité pour permettre un moment d'évasion à 130 enfants de la Ville.

■ **Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :** Ils continuent à fonctionner et reçoivent les enfants mineurs. C'est heureux pour nos jeunes Clodoaldiens car ils sont pour beaucoup le seul espace de divertissement en cette période.

Capucine du SARTEL Adjointe au Maire, Voirie, propreté et mobilité

■ **Schéma directeur cyclable proposé par le territoire POLD:** Le schéma directeur cyclable devrait être adopté en mars 2021. Les axes stratégiques ont été validés avec une hiérarchisation bien déterminée : RER vélo (niveau 1 et 2), axe structurant, axe structurant complémentaire. L'objectif est **d'élaborer un maillage optimum avec une signalétique identique aux 11 communes.** A Saint Cloud, les axes structurants sont déjà établis ; la réflexion porte désormais sur des axes dits complémentaires (rue de la Porte jaune), Les points dits « durs » sont également discutés afin de les sécuriser. (Place Clémenceau et le carrefour République /Chaveton.)

■ **Bornes de recharge pour les véhicules électriques :** Comme prévu dans le projet de la mandature, l'installation des bornes de recharge pour voitures électriques se poursuit. **Quatre bornes IRVE sont prévues en février rue Gaston Latouche, rue d'Orléans, rue du Mont Valérien et rue Pasteur.** La mise en fonctionnement sera effectuée par la suite. Ainsi ce sont au total 10 bornes qui seront réparties sur la ville, **permettant pour chacune la recharge simultanée de deux voitures électriques.** Si des véhicules stationnent sur ces emplacements sans recharger, leurs conducteurs s'exposent à être verbalisés.

■ **Extension du tri sélectif :** Cette mise en place est lancée ; **tout emballage, quel qu'il soit, peut se trier et se recycler.** Une distribution de flyers, dans toutes les boîtes dans la ville, est effectuée au mois de février.

Olivier BERTHET Adjoint au Maire, Urbanisme et anciens combattants

Urbanisme

■ **Situation de carencement :** La Préfecture et la Ville ont mis en place les procédures adéquates pour que l'instruction et la délivrance des permis de construire s'effectuent dans de bonnes conditions

■ **Commission de déclaration préalable de travaux :** Elle continue à se réunir régulièrement en visioconférence une fois toutes les trois semaines.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Anne COVOAdjointe au Maire, Petite enfance et famille

■ **Grève nationale dans les établissements de Petite enfance** : Les syndicats ont appelé à une cessation d'activités des personnels mardi 2 février. Les familles vont en être informées rapidement.

■ **Masques transparents pour le personnel** : A la demande du Ministre de la Santé, des masques transparents, financés par la Caisse nationale des allocations familiales et destinés aux professionnels de la Petite enfance ayant l'obligation de les porter en permanence, ont été reçus dans les établissements.

Marc CLIMAUD.....Adjoint au Maire, Sport

■ **Le Sport et les conditions sanitaires** : La pratique du sport en intérieur est interdite même pour les enfants quel que soit le type de structure (accueils de loisirs, écoles, associations). Les créneaux de l'Ecole des Sports ont pu être maintenus grâce au statut "d'activités périscolaires agréées". Cette qualification a pu être obtenue par l'élaboration d'un programme pédagogique avec des activités non-sportives type Jeux de sociétés, chant, expression corporelle. De même, les activités VTT et poney ont pu se poursuivre puisqu'elles se déroulent en extérieur.

■ **Stages d'hiver de l'Ecole des Sports** : un stage d'escalade pour les 6/12 ans et un stage « multisports », aussi pour les 6/12 ans, ont été complets en quelques jours (au total 48 places étaient proposées). Si des activités devaient être annulées suite à un nouveau confinement, les familles seraient remboursées.

■ **Associations sportives** : Seuls le tennis et le football continuent des entraînements en tenant compte des protocoles sanitaires.

Éric BERDOATI rappelle qu'une Clodoaldienne, Clarisse CREMER, participe au Vendée Globe (bateau Banque populaire). Il faut féliciter et encourager cette jeune femme, talentueuse et prometteuse.

Françoise ASKINAZI....Adjointe au Maire, Développement économique, commerce et artisanat

Commerce et artisanat

■ **Les restaurateurs** : Afin de les soutenir, la Ville, qui est en contact permanent avec eux, a proposé à un certain nombre de s'installer exceptionnellement au marché des Avelines les 30 janvier, 6 et 13 février sur un emplacement octroyé gratuitement, avec le matériel nécessaire. Quatre restaurateurs ont répondu favorablement et proposeront des plats à emporter. Si l'expérience est concluante, elle sera reconduite après les vacances de février, avec plus de restaurateurs participants. La Région Ile-de-France propose une aide de 1 000 € aux établissements fermés depuis le 30 octobre 2020. Les conditions d'obtention leur ont été adressées.

■ **Plateforme digitale "Ma place de Noël"** : Elle a été proposée aux commerçants de la ville pour la période du 1er au 31 décembre 2020 afin de leur permettre d'ouvrir une boutique en ligne à des conditions intéressantes. Seule une dizaine d'entre eux y ont participé, dont des artisans ne possédant pas de boutique. Le retour d'expérience est mitigé comme dans la plupart des villes ayant mis en place cette plateforme digitale.

■ **Association Saint-Cloud vélos** : Elle sera présente au Marché Place Henri Chrétien le 30 janvier et le 6 février. Elle proposera un marquage des vélos pour dissuader les vols.

■ **Vie commerciale** : Un magasin ALDI a ouvert boulevard de la République.

Développement économique

■ **Demande de fonds de résilience** : Au 16 décembre 2020, 35 entreprises de Saint-Cloud ont fait cette demande d'aide. Huit dossiers ont été acceptés, un a été refusé et vingt-six sont en attente.

■ **Communication avec les entreprises** : Le service du Développement économique est en contact permanent avec les entreprises pour les informer, les soutenir dans leurs demandes d'aides, notamment auprès de l'Etat. La plupart ont fait appel à celles auxquelles elles avaient droit, surtout nationales (fonds de solidarité, report des charges, chômage partiel) et départementales (relance 92). Les évolutions des aides de soutien leur sont communiquées régulièrement par mail, le site internet et les réseaux sociaux.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

■ **Présentiel dans les entreprises** : - Dans les bureaux de la colline, seuls 20 à 30 % des collaborateurs sont présents sur site. Le personnel est à 100 % en télétravail dans les entreprises BBraun médical et Fidelia assistance. - Dassault a seulement 50% de ses effectifs sur site. Dans l'ensemble, les entreprises sont confrontées à une baisse du moral de leurs collaborateurs et à une saturation des réunions en visioconférence. Ce constat se retrouve aussi au niveau des TPE avec des problèmes de prospection et pour certains une très nette baisse de l'activité.

■ **Prix de l'innovation Territoire Paris-ouest La Défense (POLD)** : Cinq prix seront décernés pour 170 candidats. dont deux entreprises Clodoaldiennes. Françoise ASKINAZI sera membre du jury du prix de l'entrepreneuriat et Claire LOUVET participera au jury de la ville intelligente et durable. Deux entreprises de la ville seront représentées aussi aux jurys, dont l'Institut Curie.

Sacha GAILLARD.....Adjoint au Maire, Citoyenneté (Etat-civil et affaires générales) et Politique de handicap

■ **Naissances** : 2783 naissances ont été enregistrées en 2020 (3122 en 2019). Il y a eu 207 naissances enregistrées sur le territoire de la commune au mois de décembre,

■ **Mariages** : 71 mariages ont été célébrés en 2020 (103 en 2019). Six mariages ont eu lieu au mois de décembre. Le nombre de personnes par célébration est limité à 30 depuis le mois de décembre.

■ **PACS** : 79 couples ont été pacsés en 2020 (64 en 2019). 17 couples ont été pacsés au mois de décembre,

■ **Décès** : 633 décès ont été enregistrés sur l'année 2020 (571 en 2019). Il y a eu 40 décès en décembre, Dans le cadre du passage du cimetière communal au zéro phyto, l'association Espaces a sollicité la Ville de Versailles pour une visite de leur cimetière, site de référence en la matière, visite à laquelle se joindront les représentants de Saint-Cloud.

Sacha GAILLARD adresse aux élus municipaux et aux Clodoaldiens ses meilleurs vœux pour l'année 2021, en particulier aux personnes les plus fragiles, notamment celles en situation de handicap et les aidants qui vivent une période particulièrement douloureuse. Il leur souhaite une meilleure année 2021 que celle qui vient de s'achever et leur rappelle que la Ville se tient à leurs côtés pour les accompagner et faciliter leur quotidien.

Jean-Christophe ACHARD.....Conseiller délégué, Sécurité publique, prévention et stationnement

■ **Kits alarme dans les écoles de la Ville**: Jusqu'à présent depuis 2018, chacune des écoles de Saint-Cloud était équipée, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), d'un dispositif permettant de déclencher une alarme sonore en cas de risque. Les enseignants et leurs élèves appliquaient alors les consignes de mise en sécurité suivant la nature du risque et devaient ensuite prévenir les autorités compétentes par appel téléphonique. Conformément à l'engagement de la municipalité de déployer un plan d'alerte immédiate dans les écoles, ce dispositif vient d'être complété par la mise en service de boîtiers transmetteurs d'alerte PPMS à destination de la Police municipale, avec report d'alarme et géolocalisation. Ce projet a été réalisé par les services techniques et par le service informatique de la ville, avec la contribution du Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse et de la Police municipale. Un dispositif analogue avait été mis en service début janvier 2020, afin de sécuriser l'accueil de la mairie et les services attenants.

■ **Police municipale** : A l'issue d'une formation préalable à l'armement de sept jours, dispensée par le Centre national de la Fonction publique, les quatre policiers municipaux non encore armés ont réussi leur examen final d'aptitude au port du pistolet semi-automatique. Ils en sont félicités. La Ville disposera ainsi d'une organisation homogène et efficace, au sein des équipages d'intervention, qui assurera ainsi une protection optimale des agents en cas de légitime défense.

■ **Délinquance et tranquillité publique** : Les chiffres de l'an passé marqué par la crise sanitaire sont à prendre avec prudence, compte tenu des périodes de confinements et de couvre-feux qui ont eu une influence notable. Il y a eu une augmentation significative de l'agrégat correspondant de l'ordre de 15%, dû pour l'essentiel à des interventions plus nombreuses pour troubles de voisinage et de tapage nocturne, d'environ 40%. Cela traduit, selon toute vraisemblance, les effets du contexte sanitaire, alliant confinement et télétravail. La situation s'est stabilisée en fin d'année. Ce constat appelle la municipalité à toujours plus de vigilance et de réactivité ; il justifie les moyens importants consacrés à la Police municipale, très souvent appelée à intervenir en premier lieu dans ce cadre. Enfin,



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

cela ne doit pas masquer l'amélioration sensible des autres indicateurs de la tranquillité publique qui, eux, sont en baisse. A titre d'exemple, les interventions pour comportements perturbants, tels que l'ivresse sur la voie publique, diminuent de plus de 50% par rapport à 2019.

Edith SAGROUN..... Conseillère déléguée, Jeunesse

■ **Conseil des jeunes** : La commission plénière s'est réunie mercredi 9 décembre pour retenir quatre projets : l'organisation d'un forum sur la prévention des violences, un sujet sur l'égalité Hommes/Femmes, la création d'un outil permettant à terme des échanges linguistiques internationaux entre jeunes des villes jumelées et la poursuite de l'élaboration d'une enquête auprès des jeunes en collaboration avec l'association Saint-Cloud vélo.

■ **L'accueil jeune** : Des inscriptions sont prises, à l'occasion des prochaines vacances scolaires du 15 au 26 février, pour des activités orientées sur la thématique du développement durable.

■ **Collèges et lycées de Saint-Cloud** : Les liens sont intensifiés par la Ville avec le collège Verhaeren et le lycée Alexandre Dumas pour développer la réalisation de projets tout au long de l'année. Des rencontres sont prévues prochainement avec les responsables de ces deux établissements. *Edith SAGROUN souhaite beaucoup de courage aux collégien(ne)s et aux lycéen(ne)s de notre ville en cette période difficile.*

■ **Formation BAFA** : Deux places sont encore disponibles, la date limite des entretiens pour les candidats est le vendredi 5 février.

■ **L'APAJ** : Elle a été reconnue, en décembre 2020, d'intérêt général. Elle peut désormais recevoir des dons. **Éric BERDOATI** souligne le travail remarquable d'accompagnement social effectué par cette association.

Éric BERDOATI souhaite un excellent anniversaire à Edith SAGROUN.

Jean-Jacques VEILLEROT...Conseiller municipal délégué, Bâtiments communaux, hygiène et sécurité

■ **Bâtiments communaux** : - Suite au problème du « Tubosider », les travaux aux tennis couverts des Coteaux sont achevés. Ce sinistre avait été provoqué par une malfaçon des prestataires lors de la construction du bâtiment. Un protocole de contentieux avait été présenté et voté lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2020.

- La livraison des travaux de mise en lumière du chœur de l'église Saint Clodoald est prévue mi-février.

■ **Hygiène et sécurité** : Deux commissions de sécurité ont émis un avis favorable ce mois pour l'église Saint Clodoald, après réception des travaux effectués de rénovation, ainsi qu'à l'école maternelle Allemande.

Laurent MONJOLE.....Conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transports

■ **Projet de gare du Grand Paris** : La municipalité poursuit ses échanges fructueux avec la société du Grand Paris et les différents partenaires concernés par le Grand Paris Express sur le futur Pôle d'échanges multimodal. Celui-ci sera aménagé sur l'emplacement du parking actuel Joffre. A terme, une gare routière, adaptée au trafic actuel des autocars et autobus qui desservent la gare, y sera installée.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

DELIBERATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n°1: Élection du Secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

■ Délibération n°2: Adoption des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que des modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

La séance de ce Conseil municipal se déroule pour la quatrième fois en visioconférence. Cette procédure dérogatoire est autorisée par la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'alinéa 2 de l'article 6 de cette loi prévoit en effet que le maire peut décider, dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales, que la réunion de l'organe délibérant se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister. Elle est assurée dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. Les débats sont accessibles de manière électronique à toute personne qui le souhaite pour que le caractère public de la réunion soit respecté. Ils sont ainsi retransmis en direct sur une chaîne Youtube et sont enregistrés. Les modalités techniques qui permettent l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus.

Le Conseil municipal, unanime, décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prévu par la loi du 14 novembre 2020, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Il en sera alors fait mention sur la convocation. Le caractère public de la séance sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée et l'enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.

Le Conseil municipal, unanime, adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi du 14 novembre 2020.

FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ Délibération n° 3 : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Le débat d'orientation budgétaire, première phase de la session budgétaire, doit se tenir chaque année dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités retenues pour le Budget Primitif 2021. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce document donne connaissance des orientations budgétaires envisagées par la commune sur l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ; il prévoit des informations sur la dette et en matière de ressources humaines.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

LES ELEMENTS DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

■ Le contexte économique national

Le cadrage macro-économique

L'économie mondiale a été très fortement impactée en 2020 par la pandémie de coronavirus. En France, des mesures de confinement, de couvre-feu, de réduction et de fermeture d'activités accompagnées de mesures massives d'aide et de soutien des entreprises ont fortement dégradé les finances publiques de notre pays, creusant la dette et le déficit. La crise sanitaire aura un impact durable sur l'économie et les finances françaises. En 2020, le déficit public devrait s'établir à 11,3% du PIB, la dette publique devrait atteindre pratiquement 119,8% du PIB.

La crise va se poursuivre sur une partie significative de l'année 2021. Le schéma de sortie de crise défini par le Gouvernement s'appuie sur un plan de vaccination massive qui doit s'étaler sur de nombreux mois. Les incertitudes sur le calendrier de sortie, l'intensité des phases épidémiques à venir et les mesures de restriction rendent particulièrement difficile la projection des perspectives macroéconomiques pour 2021.

Dans ce contexte très complexe, la Loi de Finances a été construite sur les hypothèses suivantes :

- une prévision de croissance de 6 % après une année 2020 en net recul (-10%),
- un déficit public évalué à 8,5 % du PIB, contre 11,3 % en 2020,
- une dette publique estimée à 122,4 % du PIB après avoir connu une hausse marquée en 2020 (119,8 %).

Le plan de relance

La Loi de Finances 2021 est largement consacrée à la relance. Sur les 100 Md€ du plan de relance, plus de 86 Md€ sont financés par l'Etat. Cette loi concrétise ainsi la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021 (10 Md€ seront inscrits en 2022). Elle ouvre 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes correspondant aux grandes priorités du plan: l'écologie (18,4 milliards d'euros), la compétitivité des entreprises (6 milliards) et la cohésion sociale et l'emploi (12 milliards). Par ailleurs, 11 Md€ de crédits nouveaux sont prévus sur la mission « Investissement d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Pour mémoire, 15 Md€ ont été budgétés en 2020 pour financer les mesures de soutien à l'activité. Enfin, 16 Md€ de dépenses portées par d'autres niveaux d'administrations publiques sont prévues : Ségur de la Santé (6 Md€), dispositif du chômage partiel financé par l'UNEDIC (2Md€), interventions de la Banque des Territoires et de la BPI.....

■ L'organisation territoriale issue de la réforme territoriale de 2015

La réforme territoriale

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi NOTRe, prévoit un double niveau de coopération intercommunale : celui de la métropole du Grand Paris (MGP) qui regroupe la ville de Paris et 130 communes et celui des 12 Etablissements publics territoriaux (EPT). La ville de Saint-Cloud est membre du territoire T4 appelé Paris Ouest La Défense (POLD), composé de 10 autres communes : Courbevoie, Garches, la Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly sur Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes, Vaucresson ; il a une population totale de 568 139 habitants. Ces deux entités détiennent ainsi l'ensemble de la fiscalité économique.

En 2020, les 11 communes ont poursuivi le travail de partenariat engagé permettant ainsi d'adopter un pacte financier et fiscal équilibré tenant compte des situations particulières des communes.

Les flux financiers issus de la réforme territoriale :

La création de deux niveaux de coopération intercommunale a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers entre l'Etat, la commune et ces deux nouvelles entités.

* en recettes : la commune perçoit :

- des ménages : la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
- de la MGP : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (AC),

* en dépenses : la commune reverse à l'EPT :



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

-la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
-la dotation part salaire (fiscalité économique) dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

■ Les conséquences locales

Le calendrier budgétaire :

Le budget primitif est voté habituellement en décembre de l'année N-1. Compte tenu de la crise sanitaire et de ses forts impacts sur le budget municipal, le budget primitif 2021 sera proposé au Conseil municipal du mois de mars prochain. Le Compte administratif 2020 sera quant à lui présenté lors du Conseil municipal du mois de mai 2021.

Les principales mesures relatives aux communes dans la Loi de Finances 2021 :

- Stabilité globale des concours de l'Etat : la DGF du bloc communal (18,2 Md€) et des départements (8,5 Md€) est stabilisée à 26,8 Md€, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est maintenue à 0,5 Md€, consacrée à la transition écologique et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- Suppression de la taxe d'habitation : la Loi de Finances 2021 marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour l'ensemble des ménages. (80 % des foyers ne la paient plus tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022). En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

- Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité : La loi de Finances 2021 prévoit cette nationalisation pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local doit se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

- Automatisation du Fonds de Compensation de la TVA : la Loi de Finances 2021 prévoit la dématérialisation de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du FCTVA.

L'impact de la crise sanitaire sur le budget communal 2020

Il s'agit d'évaluations puisque le compte administratif 2020* n'est pas finalisé.

En M€	2018	2019	2020*
Recettes de fonctionnement	68,0	61,2	57,1
Dépenses de fonctionnement	64,8	57,7	54,6
	3,2	3,5	2,5
Recettes d'investissement	19,8	7,2	11,3
Dépenses d'investissement	15,2	12,1	11,7
	4,6	-4,9	-0,4

L'impact a été majeur sur les recettes de fonctionnement de notre commune. Les dépenses ont baissé également dans une moindre mesure, permettant d'assurer l'équilibre global du budget.

- Les recettes de fonctionnement : La crise sanitaire a provoqué notamment l'annulation de nombreux événements, Leur diminution est forte sur les recettes relatives aux produits des services avec une baisse de plus de 2 M€ : droits de stationnement, recettes de la culture, du sport, de la Petite enfance, des séjours et classes de découverte. Les produits de fiscalité se sont, en revanche, maintenus avec un produit de taxe sur les droits de mutation supérieur au budget prévu (4 M€).

- Les dépenses de fonctionnement : Elles diminuent également de près de 3 M€. La baisse des charges à caractère général est évaluée, à ce jour, à 1 M€. Cela s'explique par la suppression de nombreuses activités : culture, sport, animations, stationnement, dépenses supports (fluides). Parallèlement, les dépenses de personnel baissent en raison du ralentissement des recrutements et du redéploiement des effectifs. Les collectivités territoriales ne sont pas éligibles au chômage partiel et la Ville a donc assuré les rémunérations de l'ensemble de ses agents, y compris pendant les phases de confinement et de fermeture des établissements.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

- Les recettes d'investissement : Leur financement a été assuré, pour partie, par le recours à l'emprunt pour 2 M€ (en 2019, aucun emprunt n'avait été mobilisé). Le versement de subventions s'est maintenu, quant à lui, au même niveau que l'année précédente.

- Les dépenses d'investissement : Elles ont suivi le rythme de l'année 2019 avec des acquisitions foncières pour 0,5 M€ (local rue Gounod...), des travaux sur la voirie et les espaces verts pour 1,8 M€, sur les bâtiments communaux pour 3,7 M€. Le remboursement du capital de la dette est stable à 2 M€.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

■ L'équilibre général du budget à ce jour

Nicolas PORTEIX souligne que, comme pour les budgets précédents, les évaluations relatives aux concours financiers de l'Etat (DGF), à la fiscalité et au niveau de péréquations ne sont pas connues. Le projet de budget présenté est donc construit, à ce stade, à partir des éléments contenus dans le projet de Loi de Finances 2021.

		Compte administ. 2019	Budget Primitif 2020	Compte administ. 2020	Budget Primitif 2021*
Fonctionnement	Dépenses	57 700 000 €	58 500 000 €	54 600 000 €	58 000 000 €
	Recettes	61 200 000 €	58 500 000 €	57 100 000 €	58 000 000 €
Investissement	Dépenses	7 200 000 €	16 000 000 €	11 700 000 €	21 900 000 €
	Recettes	12 100 000 €	16 000 000 €	11 300 000 €	21 900 000 €

* Sont prévus en fonctionnement :

- **en dépenses**: 43 380 000 € pour les dépenses ville, 8 220 000 € de Fonds de Compensation des Charges Territoriales reversées au territoire Paris Ouest la Défense (POLD) et 6 400 000 € de péréquations (FSRIF et FPIC) ;
- **en recettes**: 44 756 000 € de recettes ville, 1 150 000 € de DGF, 12 094 000 € de dotation part salaire et de part communale garantie de fiscalité économique (AC) reversées par la Métropole.

* Le budget relatif au projet de restructuration du marché des Avelines sera inscrit en investissement.

■ Les Orientations 2021 en matière de recettes de fonctionnement

- Les produits des services: 5 870 000 €.

Avec la crise sanitaire qui se poursuit, les prévisions de recettes des services devraient être inférieures par rapport aux crédits ouverts en 2020, causées par :

- le gel de places dans les établissements de la Petite enfance et la baisse des recettes familiales (-100 000 €)
- la diminution des recettes des équipements culturels et sportifs avec leur fermeture une partie de l'année (- 325 000 €)

Il faut noter cependant que l'augmentation du forfait post-stationnement en 2021 générera une augmentation des recettes de fonctionnement.

- Les recettes fiscales: 47 200 000 €.

- La fiscalité des ménages :

	Taux communaux 2015	Taux EPCI 2015	Taux communaux 2016 à 2020	Taux département
TH	11,05 %	6,62 %	17,67 %	
TFB	13,26 %		13,26 %	7,08%
TFNB	12,98 %	1,24 %	14,22 %	

La Ville ne prévoit pas d'augmentation de la fiscalité des ménages pendant cette période de crise majeure.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

La Loi de Finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations afférentes, pour les communes à partir de 2021. En compensation de cette suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). En conséquence, le nouveau taux est une simple addition des taux communaux et départementaux de 2020, mais ne représente pas une hausse de la fiscalité pour les propriétaires Clodoaldiens. Il est prévu un produit des recettes fiscales de 30 500 000 €.

- Les autres recettes fiscales :

Attribution métropolitaine : 12 093 000 € (montant identique à celui de 2020, constitué de l'ex-attribution de compensation versée par l'ex-EPCI Cœur de Seine et la compensation part salaire versée précédemment à l'ex-EPCI Cœur de Seine), les droits de mutation : 4 000 000 € (4 070 000 € réalisés en 2020), la taxe sur l'électricité : 550 000 €.

- Les dotations et participations : 4 100 000 €.

- La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation reçue de l'Etat qui a subi depuis dix ans une très forte baisse. Depuis l'année 2018, la baisse de la DGF n'est plus adossée à la contribution au titre du redressement des comptes publics. Cependant la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et des richesses des communes. Cela se traduit par l'application d'écarts pour financer la hausse des dotations de péréquation. Il est retenu comme hypothèse une baisse de 125 000 €.

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
3 722 000 €	2 790 000 €	2 040 000 €	1 760 000 €	1 534 000 €	1 273 000 €	1 150 000 €

- Les autres recettes : stabilité prévisible des recettes du département dans le cadre du contrat triennal de développement 2019-2021 conclu avec lui (525 k€) et réduction de la participation de la Caisse d'allocations familiales (environ 100 000 €) sur le financement de la Petite enfance (1 700 000 €).

■ Les Orientations 2019 en matière de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en recul de près de 500 000 € par rapport à l'année 2020 en inscription budgétaire. Les dépenses à caractère général sont en net recul et les charges de personnel sont stables.

- Les charges de personnel : 22 765 000 €.

Elles comprennent la masse salariale proprement dite (22 130 000 €), l'assurance du personnel (328 000 €), le recours à du personnel extérieur (113 000 €), la cotisation au CNAS (112 000 €) et la médecine du travail (82 000 €). La masse salariale comprend la stricte évolution réglementaire avec les avancements de grade et d'échelon ; il y a aussi des créations de postes importantes dans le domaine de la Petite enfance liée à la réouverture des berceaux dans les établissements et la mise en œuvre des projets de la mandature 2020-2026.

STRUCTURE DES EFFECTIFS	2017	2018	2018	2020	Prévisionnel 2021
Fonctionnaires et stagiaires	403	402	385	368	389
Agents non titulaires	40	52	62	65	68
Total	443	454	447	433	457

Une nouvelle augmentation des effectifs sera nécessaire en 2021 pour la réouverture des places dans les crèches, la réouverture de la piscine municipale et la mise en œuvre des projets de la mandature. A ces chiffres, il convient d'ajouter les assistantes maternelles, dont le nombre diminue depuis deux ans (3 en 2020 contre 5 en 2018) et les collaborateurs de cabinet (leur nombre, fixé par la loi, est stable), emplois permanents ne relevant pas de ces deux catégories. La répartition Hommes/Femmes en 2019 est de 62 % de femmes et 38 % d'hommes (augmentation des effectifs masculins en 2 ans de 1,4%).



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Le temps de travail des agents a été fixé à 1 607 heures annuelles par le Conseil municipal en novembre 2001. Les modalités de réalisation des heures supplémentaires, formalisées dans un « règlement des heures supplémentaires » adopté par le Conseil municipal en décembre 2010, ont été réactualisées par délibération du 21 novembre 2019, afin de permettre le paiement des heures supplémentaires à l'ensemble des agents de catégorie B. La même assemblée a adopté le « règlement relatif au compte épargne temps » en novembre 2011. Ces outils permettent une véritable lisibilité sur la durée effective du travail dans les services de la ville.

- Les charges à caractère général : 12 000 000 €. La prévision de dépenses liées à l'activité des services est en baisse par rapport aux budgets primitifs 2020 et 2019, résultant de la fermeture de certains établissements et de l'annulation d'événements en raison de la crise sanitaire, mais aussi d'une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses. Depuis 2013, la ville a fortement réduit ces dépenses.

- Les autres charges de gestion courante : 13 200 000 €.

*les subventions allouées aux associations : L'enveloppe globale est maintenue en 2021, soit 2 720 000 €. Il convient de souligner ici que la Ville suit très précisément la situation des associations dans ce contexte de crise sanitaire avec pour objectif de les accompagner et de les soutenir afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

- *Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : il constitue le reversement à POLD des sommes encaissées par la commune : la part de la TH de l'ex-Communauté d'agglomération Cœur de Seine et les compensations de fiscalité ainsi que la compensation de la part salaire. Cette contribution doit être ajustée avec les transferts de compétences et l'ajustement de la part de FPIC prise en charge par l'EPT. Un pacte financier entre les communes du territoire a établi le FCCT de la Ville en 2020 à 8 088 000 €. Pour 2021, dans le cadre de la reconduction de ce pacte, le FCCT prévisionnel inscrit est de 8 200 000 €.

*Les péréquations : 6 400 000 €

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF 2021) : le produit national inchangé est fixé à 350 millions d'€. Saint-Cloud a une contribution estimée de 2 600 000 €.

Le Fonds de Péréquation intercommunal et Communal (FPIC 2021) : le produit national est gelé à 1 milliard d'€. Saint-Cloud a une contribution estimée de 3 800 000 €, identique à celle versée l'an passé.

- *La pénalité due au titre du prélèvement SRU : Cette année, la commune doit également inscrire dans son budget la participation prélevée directement sur les contributions directes pour manque de logements sociaux. Les estimations réalisées permettent d'évaluer cette contribution à 820 000 € pour l'année 2021.

■ Les Orientations 2019 en matière de dépenses d'investissement

En 2021, la ville se projette dans un programme d'investissement très ambitieux autour des priorités définies dans le programme de la mandature : la qualité de vie, l'éducation et la ville durable :

- le budget d'investissement « classique » comprenant des dépenses liées à la rénovation des bâtiments publics et leur équipement, à l'espace public et aux installations informatiques et numériques,
- le budget des travaux de restructuration du marché des Avelines.

Les crédits consacrés aux acquisitions foncières, aux subventions d'équipement et au remboursement du capital de la dette complètent ce budget.

- le projet d'aménagement du marché des Avelines : Il entre cette année dans sa phase opérationnelle en termes de travaux. Ainsi vont être réalisés progressivement le parking, le marché alimentaire, les commerces et enfin les travaux de VRD. Le montant total de cette opération est évalué à 12 100 000 €. Ce projet sera budgété en trois phases. La première, inscrite dans le budget 2021, s'élèverait, à ce jour, à 5 200 000 €.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

- les bâtiments publics : La prévision actuelle de 3 700 000 € permettra de réaliser les projets suivants :
 - Aménagements dans les écoles : stores, huisseries, ventilations, sanitaires....,
 - Rénovation des équipements sportifs : toiture, étanchéité à la piscine
 - Maîtrise d'œuvre pour la modernisation des Trois Pierrots,
 - Travaux divers dans les établissements de petite enfance, sur des logements sociaux.
 - Rénovation d'électricité, de plomberie d'étanchéité, de locaux informatiques, de sécurisation des bâtiments,

- la voirie et les espaces verts : 2 100 000 € sont prévus pour :
 - Poursuite de la réfection de l'éclairage public,
 - Requalification d'une partie de l'avenue Eugénie,
 - Continuation du programme de rénovation des squares et des infrastructures liées aux espaces verts,
 - Végétalisation des cours d'écoles.

- Les dépenses d'équipement : elles sont destinées à améliorer le service rendu aux usagers des services publics municipaux et à améliorer les conditions de travail des agents. Il est prévu le remplacement des mobiliers et équipements dans les établissements de Petite enfance et dans les bâtiments culturels et sportifs. Un budget important est également consacré aux moyens informatiques et numériques.

- Les acquisitions foncières : Le programme envisagé en 2021 comprend : une provision sur des parkings, le bureau de poste du 12 place Silly, une quote-part sur un pavillon rue de Garches et les immeubles du 90 boulevard de la République, pour un montant total de 5 800 000 €.

- Les autres dépenses : La Ville poursuit également sa participation dans le financement du logement social (210 000 €). La redynamisation du commerce par l'exercice du droit de préemption dans les secteurs déterminés se poursuit. Enfin, la participation au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est budgétée pour 90 000 € (estimation).

■ Les Orientations 2019 en matière de recettes d'investissement

- Les ressources propres : le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est évalué à 1 170 000 € (dépenses d'investissement 2020) ; des financements sont recherchés pour chaque projet d'investissement. Le plan de relance, proposé par le Gouvernement sera sollicité, en particulier pour la rénovation thermique des bâtiments dans le cadre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Les taxes d'urbanisme sont évaluées à 590 000 €

- Les cessions foncières : Le programme prévu en 2021 comprend : une provision sur des parkings, un pavillon rue de Garches, la cession à la Société du Grand Paris (SGP) du parking Joffre et les immeubles du 90 boulevard de la République, le tout pour un montant de 12 500 000 €.

■ La dette, l'autofinancement et l'amortissement

La dette : Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette est constitué de 19 emprunts avec un taux moyen de 2,19 % et une durée résiduelle moyenne estimée à 12,4 ans au 31 décembre 2020. Cet encours est de 29 926 202,51 €, soit 964 € par habitant. Cet encours est de 1 427 € par habitant au 31 décembre 2018 pour la moyenne des villes des Hauts-de-Seine. L'inscription d'emprunt est évaluée à 4,6 millions d'€ pour l'exercice 2021. Les emprunts souscrits relèvent tous de la catégorie A de la charte Gissler. Cela signifie qu'ils ne présentent aucun risque pour la Ville.

L'autofinancement : Le virement à la section d'investissement est arrêté à ce jour à 300 000 €. Cependant, il sera revu au regard de l'équilibre général du budget.

L'amortissement permet de constater chaque année le montant de la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La prévision d'amortissement est inférieure à celle de 2020 ; elle se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de 1 470 000 € en 2021 (1 550 000 € en 2020).



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Pierre BOSCHE regrette que les orientations budgétaires, notamment les dépenses de fonctionnement, ne soient pas indiquées par fonction, ce qui empêche le débat. Il estime que la présentation faite est une équation financière dont la plupart des paramètres, en dehors de la taxe foncière, ne sont pas sous notre contrôle. Il regrette que le débat n'ait pas eu lieu en termes de priorités sur les différentes fonctions, notamment avec la crise sanitaire que nous connaissons.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

■ Délibération n° 4 : Attribution d'une subvention d'équipement au Centre des monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux, établissement public rattaché au Ministère de la Culture, a présenté un projet de refonte de la signalétique du Domaine national de Saint-Cloud. Cet aménagement a pour objectif de permettre au public de s'orienter et de se localiser plus facilement, notamment pour une intervention plus rapide des secours sur le site en cas de nécessité. La signalétique permettra aussi d'avoir accès aux informations de premier ordre. Cette réalisation bénéficiera aux nombreux Clodoaldiens qui fréquentent le Domaine et, dans ces conditions, la Ville souhaite y participer financièrement. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 35 000 € au Centre des monuments nationaux afin de participer au financement du projet de refonte de la signalétique du Domaine national de Saint-Cloud. Le Maire, ou l' élu délégué, sont autorisés à signer la convention d'octroi de subvention d'équipement et tous les documents, actes et pièces afférents.**

VILLE DURABLE

■ Délibération n° 5 : Convention avec l'association Espaces pour la création d'un chantier d'insertion pour l'entretien du cimetière communal et de certains espaces verts de la Ville

La Ville dispose sur son territoire de nombreux espaces verts ; elle a obtenu en juillet 2020 le label « Territoire engagé pour la nature ». L'association Espaces, à laquelle sont déjà confiés certains sites sur la commune, est reconnue pour son action d'insertion par l'écologie urbaine depuis 25 ans ; elle peut répondre aux objectifs de gestion différenciée, d'entretien sans produits phytosanitaires et de développement de l'insertion professionnelle. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un chantier d'insertion confié à l'association Espaces. Ce chantier comprendra l'entretien du cimetière, que la Ville s'est engagée à entretenir sans produits phytosanitaires. Il concernera aussi les trois talus de l'école élémentaire du Centre, le stade des Coteaux, le parking de la gare du Val d'or, le jardin des Tourneroches, le parc Marie-Bonaparte, la prairie fleurie de la Porte jaune et les espaces verts de l'école maternelle du Centre. Le Conseil municipal autorise le Maire, ou l' élu délégué, à signer avec cette association la convention pour la création de ce chantier d'insertion et tous les documents y afférents.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 6: Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2021

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Trois postes sont créés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 517. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe « Saint-Cloud 2020 ! »

1) Programme municipal :

La majorité municipale a été élue sur la base d'un programme qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre, aussi il nous semble légitime et indispensable qu'un calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre sur la durée de la mandature soit présentée. Quand et sous quelle forme comptez-vous présenter un tel calendrier ? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI répond que certains des engagements pris au moment de la campagne électorale des municipales par la majorité ont déjà été honorés. Ainsi le stade des Coteaux a été livré. Malheureusement, la grande difficulté à laquelle les élus de la municipalité sont confrontés depuis près d'un an, comme ceux des autres communes de France, est l'imprévisibilité. Nous devons faire face à des situations liées à la crise sanitaire comme l'annulation au dernier moment des séjours de ski pour les enfants. La majorité municipale est concentrée actuellement sur la gestion de la pandémie au plan local. L'état d'urgence sanitaire dure jusqu'au mois de juin. Une planification sera possible quand il y aura plus de visibilité. Ainsi dès la sortie de crise, il appartiendra à la majorité de valider les engagements pris. Il est possible que nos comportements sociaux soient impactés durablement par cette crise sanitaire, il faudra en tenir compte si besoin.

2) Sécurité : *Après une dégradation marquée de la sécurité entre 2018 et 2019 dans les Hauts-de-Seine selon les dernières statistiques disponibles, les Clodoaldiens notent un accroissement important des délits, notamment des cambriolages ce qui est corroboré par le commissariat qui regrette l'insuffisance du nombre de caméras malgré leurs demandes répétées. Quelle est l'évolution quantitative de la délinquance sur Saint-Cloud et son évolution ? Quelles actions la mairie compte-t-elle entreprendre pour reprendre le contrôle de la sécurité à Saint-Cloud ? (Catherine GREVELINK)*

Éric BERDOATI indique que le critère pertinent pour essayer d'évaluer le nombre de caméras n'est pas le nombre d'habitants, mais la superficie de la commune à couvrir.

Jean-Christophe ACHARD rappelle que la situation de la délinquance sur Saint-Cloud nous est transmise de façon précise et normée par la Police nationale et fait l'objet d'échanges réguliers entre le Maire, la commissaire de police et lui-même. Contrairement à l'affirmation d'« un accroissement important des délits » qui serait « corroboré par le commissariat », l'observation des dernières statistiques disponibles, transmises par le commissariat lui-même, montre qu'en 2020 les atteintes aux personnes comme les atteintes aux biens, notamment les cambriolages, sont en recul par rapport à 2019, respectivement de 8 % et 17 % ; les cambriolages étant eux en recul de 6 %. Pour autant, cela ne satisfait pas la municipalité tant chaque agression, chaque cambriolage sont un traumatisme pour ceux qui en sont victimes. Les élus de la majorité partagent ici la demande des Clodoaldiens d'un cadre de vie protecteur et apaisé. La crise sanitaire et les mesures qui l'ont accompagnée, tels que les confinements et les périodes de couvre-feu, ont un effet d'atténuation qui peut masquer une évolution structurelle sous-jacente plus défavorable. La municipalité déplore également que, dans ce contexte, les violences sexuelles soient, elles, en augmentation significative de l'ordre de 7%. D'autre part, la Ville n'a pas de « demandes répétées » d'accroissement du nombre de caméras de la part du commissariat de police. Le CSU municipal a été mis en place en 2017, selon un schéma et un dimensionnement validés en concertation avec la Police nationale ; cette structure a démontré son utilité par son importance dans le dispositif de sécurité publique. Ainsi, le commissariat fait appel près de 150 fois par an à cet outil dans le cadre de ses missions, tant d'interventions que d'enquêtes et souligne, à l'unisson de la Ville, l'apport indispensable que constitue ce dispositif. Enfin, le CSU a fait l'objet à la fois d'une mise à niveau technique en 2020 pour améliorer la qualité des images transmises et d'un renforcement ponctuel au Jardin de l'Avre. L'extension du dispositif de vidéosurveillance est un des engagements de la majorité pour cette mandature sur lequel travaille la municipalité. Ainsi, après une analyse approfondie des réquisitions n'ayant pas abouti, des points d'amélioration potentielle ont été identifiés, partagés par la commissaire de police. Enfin, la Ville entreprend de nombreuses actions en matière de contrôle de la sécurité à Saint-Cloud : l'opération tranquillité vacances pour prévenir les cambriolages



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

en lien étroit avec la police nationale, la mise à disposition de locaux pour permettre de maintenir sur notre ville le commandement du commissariat, la contribution à la sécurisation des établissements scolaires et des lieux de culte dans le cadre du plan Vigipirate, le déploiement de kits alarme anti-intrusion dans les écoles dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité (PPMS), la finalisation de la formation à l'armement des policiers municipaux avec 100 % de l'effectif certifié. Il faut souligner aussi le rôle aussi discret qu'efficace des acteurs de la prévention sur notre commune que sont l'APAJ, l'association la Passerelle, l'accueil jeune ; il faut citer enfin l'importance des initiatives citoyennes et associatives, les initiatives de l'éducation nationale et de la police nationale, autant d'acteurs quotidiens de notre sécurité à qui il faut rendre hommage.

3) Cantines : *Un appel d'offres pour le renouvellement du contrat des cantines à Saint-Cloud va être lancé. Les discussions en cours avec la mairie donnent à penser qu'il sera en gros similaire au précédent et qu'il n'y aura pas d'étude approfondie de modèles alternatifs (notamment incluant une cuisine centrale locale) qui pourtant ont fait leur preuve en termes de compétitivité/coût mais surtout en termes de qualité gustative et nutritionnelle. Le sujet ne sera clos que si son étude approfondie est faite, aussi peut-on inclure une telle étude dans les travaux préparatoires à l'appel d'offres ? (Delphine POTIER)*

Jacques GRUBER répond que la restauration scolaire prévoira la poursuite de mise à disposition de produits bio dans les cantines, conformément à l'attente des parents (la loi en impose 20% et la ville en fournit actuellement 25 %), en tenant compte des contraintes financières pour les Clodoaldiens. Il n'y a pas de cuisine centrale à Saint-Cloud. Cela est lié à l'absence de foncier sur la commune et aux coûts importants que cela induirait pour un bâtiment et le personnel à prévoir pour préparer les repas quotidiens. La délégation de service public permet de confier dans de bonnes conditions à un tiers la fourniture de 380 000 repas par an, ce que ne peut pas entreprendre la Ville. Il y aura aussi une continuité dans le processus d'amélioration permanente de la qualité des repas fournis aux élèves. Des commissions sont mises en place avec les parents tous les trimestres pour recueillir leurs attentes. Des réunions sont également prévues avec le prestataire, environ deux fois par mois, non seulement pour établir tous les menus mais aussi pour organiser les adaptations nécessaires en fonction des demandes et des attentes des parents. Une diététicienne teste quotidiennement sur place les prestations fournies par la société Elicor, actuel délégataire. La municipalité souhaite continuer à apporter à tous les enfants une restauration de qualité, en constante amélioration, à un prix compétitif, avec la sélection d'un prestataire efficient, pour une restauration de qualité.

5) Sécurité Ecoles : *Les parents ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas fermeture temporaire de la rue devant l'école Montretout durant la demi-heure d'entrée-sortie des classes. La demande des parents est récurrente et insistante. Faudra-t-il un accident pour qu'une action soit prise ? (Delphine POTIER)*

Jacques GRUBER répond que la rue René Weill est sans doute une des rues les plus sécurisées qu'on puisse avoir à Saint-Cloud. La sécurisation de cette rue a été renforcée par la suppression de la quasi-totalité des places de stationnement sur le côté des écoles avec l'élargissement du trottoir et la pose de barrières tout au long, quatre passages piétons protégés, deux panneaux indicateurs d'écoles, un panneau indicateur de circulation de vélos à contre-sens, deux passages piétons rue de Buzenval et avenue Foch protégés par des points école, deux ralentisseurs. Tous ces dispositifs sont installés sur quelques centaines de mètres. Quand on évoque l'aspiration de quelques parents, qui souhaitent effectivement que cette rue soit rendue complètement piétonne pendant les heures d'ouverture et de fermeture des écoles, on ne peut pas mettre en avant la problématique de la sécurité. Les véhicules roulent alors systématiquement à une vitesse extrêmement limitée. La configuration de la rue, les ralentisseurs, le passage des vélos autorisé dans les deux sens les oblige déjà à ralentir. De plus, il y a un partage harmonieux de l'espace public avec des enfants qui sont dans la rue avec leurs parents et des voitures qui roulent doucement et font attention effectivement à ces enfants. Dans cette rue vit une famille avec un enfant porteur de handicap qui nécessite le passage d'un véhicule de transport spécialisé. Cette famille a été pénalisée lorsque l'on a mis en place la sécurisation au moment du plan Vigipirate et qu'on a fermé cette rue pendant les heures d'entrée et de sortie de cette école.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 28 janvier 2021

Séance en visioconférence

Le groupe « Saint-Cloud Rive-Gauche » Xavier BRUNSCHVIG :

1) Maison médicale des Coteaux : Où en est le projet de création d'une maison médicale dans le quartier des Coteaux, projet que vous aviez annoncé lors de la campagne et auquel nous souscrivons d'autant plus que nous l'avons également demandé. Il n'y a plus que deux médecins généralistes dans le quartier et ils vont bientôt partir à la retraite ?

Jean-Christophe PIERSON répond que deux projets coexistent. Le premier, dans le nouvel immeuble situé au carrefour de la rue du 18 juin et de la rue des Pâtures, sera opérationnel au deuxième trimestre 2021. Il s'agira d'une maison de santé plus spécialement dédiée aux maladies chroniques. Des médecins généralistes et spécialistes se sont regroupés au sein d'une association qui va ouvrir plusieurs maisons de suivi de ce type en France. Saint-Cloud sera la première ville. Parallèlement, le deuxième projet autour d'une pratique libérale de la médecine regroupant plusieurs praticiens évolue. Des discussions ont lieu avec le propriétaire des locaux qui ont été identifiés par les médecins intéressés. Ces deux projets, dont il sera rendu compte au sein de cette assemblée, seront bénéfiques à terme pour le quartier des Coteaux.

2) Syndicat des villes limitrophes du Parc de Saint-Cloud et pistes cyclables : Serait-il possible d'envisager la création d'un syndicat des villes limitrophes du Parc de Saint-Cloud, comme il a existé par le passé, de manière notamment à promouvoir la création dans le Parc de pistes cyclables, permettant aux Clodoaldiens comme aux habitants des autres villes, d'emprunter le Parc pour leurs déplacements professionnels ? De nombreuses sections du Parc ne sont en effet pas du tout aménagées (pavés, déclivité, nids de poule, graviers...) pour du vélo de ville. Les villes pourraient participer financièrement à l'aménagement de ces sections cyclables.

Capucine du SARTEL répond qu'une concertation des villes voisines du Parc pourrait effectivement, être organisée afin d'aborder ce problème et, de façon plus générale, l'évolution du Domaine national. Elle précise à Xavier BRUNSCHVIG qu'elle a abordé le schéma directeur cyclable dans sa communication, en début de séance, et que le Parc n'est malheureusement pas pris en compte par le territoire POLD. Quant à la proposition de participation financière de la ville pour ces aménagements, cela n'est pas envisageable au regard des budgets extrêmement contraints de la Ville.

La séance est levée à 23h50

Fait à Saint-Cloud, signé le 3 février 2021



Le Maire

Éric BERDOATI